

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 11 • Numéro 8 • Le 18 juin 2020

Prévenir l'empoisonnement accidentel lié aux produits de nettoyage et aux désinfectants pour les mains

Les cas d'empoisonnement liés aux produits d'entretien ménager et aux désinfectants pour les mains augmentent depuis la pandémie de COVID-19. Au cours des derniers mois, les centres antipoison partout au Canada ont constaté une hausse de 58 % du nombre d'empoisonnements dus aux désinfectants, aux produits de nettoyage, aux produits javellisants et aux désinfectants pour les mains.¹

Médicamentssecuritaires.ca a reçu un rapport au sujet d'une fillette qui a mis à sa bouche un contenant qui ressemblait à une bouteille d'eau (voir photo à droite), pensant que c'était une boisson. Il s'agissait, en fait, d'une bouteille de désinfectant pour les mains. Heureusement, l'enfant n'a pas avalé le liquide, mais elle a ressenti une sensation de brûlure dans la bouche.



Une récente [alerte](#) d'ISMP Canada abordait les préoccupations entourant les désinfectants pour les mains présentés dans des bouteilles habituellement utilisées pour des boissons comme le vin, les spiritueux, les boissons gazeuses et l'eau. Quand les désinfectants pour les mains sont présentés dans ces contenants, cela augmente la probabilité qu'on puisse les boire par mégarde.² Ce problème est moins susceptible de se produire avec les désinfectants en gel.

Santé Canada et Médicamentssecuritaires.ca publient les conseils suivants pour protéger votre famille pendant la pandémie et après :

- Lisez et suivez toujours les directives sur l'étiquette.
- Ne mélangez jamais les produits de nettoyage, surtout ceux qui contiennent du javellisant.
- Conservez les produits de nettoyage, les produits javellisants, les désinfectants et les désinfectants pour les mains en lieu sûr, hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Transférez les désinfectants pour les mains en liquide (pas en gel) présentés dans des bouteilles de boisson dans un contenant vide, propre et sec (p. ex. vaporisateur), ou remplacez le bouchon de la bouteille de désinfectant par une pompe ou un bouchon vaporisateur pour le distinguer d'une bouteille de boisson. Apposez une étiquette sur le nouveau contenant en ayant soin d'y indiquer « Pour usage externe seulement. »
- En cas d'empoisonnement accidentel, appelez votre [centre antipoison local](#). Soyez prêt à fournir des renseignements sur le produit précis dont il s'agit.

¹ Protégez-vous et protégez votre famille contre les empoisonnements : lisez et suivez toujours les directives de l'étiquette lorsque vous utilisez des désinfectants pour les mains, des désinfectants et des produits d'entretien ménager ainsi que de l'eau de Javel. Ottawa (ON) : Santé Canada; 5 mai 2020 [cité le 8 mai 2020]. Disponible à :

<https://canadiensensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2020/72983a-fra.php>

² Risque d'intoxication lié aux désinfectants pour les mains présentés dans des contenants de boisson [Avis]. Ottawa (ON) : Santé Canada. 10 juin 2020 [cité le 15 juin 2020]. Disponible à : <https://canadiensensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2020/73291a-fra.php>

Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.